

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1653

31 août 2006

SOMMAIRE

6 24 LBI International S.A., Luxembourg	79318	Finsai International S.A., Luxembourg	79317
ACM Institutional Series	79301	Focused Fund	79305
Africa Investments S.A.H., Luxembourg	79342	Gex Investissements S.A., Luxembourg	79318
Amas Holding S.A., Luxembourg	79342	HBI Holding, S.à r.l., Luxembourg	79327
Amtel Holdings Luxembourg S.A., Luxembourg	79326	HBI Holding, S.à r.l., Luxembourg	79331
Amtel Luxembourg S.A., Luxembourg	79333	Hornbach Baumarkt Luxemburg, S.à r.l., Bertrange	79327
Aquilon S.A.H., Luxembourg	79343	IDF Holding, S.à r.l., Luxembourg	79318
Arcsoleil Holdings, S.à r.l., Luxembourg	79326	Institut Royal, S.à r.l., Luxembourg	79311
Asia Real Estate Income Fund Sicav, Luxembourg	79336	IXIS CMNA (Australia) (No. 2) S.C.A., Luxembourg	79333
Aviva Funds, Sicav, Luxembourg	79343	LiLux Rent.	79300
Bancom Investments Holding S.A., Luxembourg	79340	Menarini International Operations Luxembourg S.A., Luxembourg	79298
Berenberg Funds	79305	Menarini International Participations Luxembourg S.A., Luxembourg	79298
Brasco Holding S.A., Luxembourg	79343	Mercantile Venture S.A., Luxembourg	79336
Clamartone, S.à r.l., Luxembourg	79306	Merfran Europe S.A., Luxembourg	79337
Cofinance Group S.A., Luxembourg	79321	Nam, S.à r.l., Belvaux	79335
Cofinance Group S.A., Luxembourg	79326	Nam, S.à r.l., Belvaux	79336
CoRe International, S.à r.l., Luxembourg	79301	P.I.N. S.A., Luxembourg	79311
D'CO, S.à r.l., Luxembourg	79298	Pacific Line Holding S.A., Luxembourg	79331
Deka-Best of Garant 10/2013	79298	Pacific Line Holding, S.A., Luxembourg	79331
DekaConvergenceRenten	79300	PanEuropean Oil Holdings S.A., Luxembourg	79326
DekaPortableAlpha	79298	Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero III Gamma, S.à r.l., Luxembourg	79311
Derval S.A., Luxembourg	79344	Société de Management en Electronique (S.M.E.), S.à r.l., Luxembourg	79333
Dynasty Investments S.A., Luxembourg	79344	Somalux, Société de Matériel Luxembourgeoise S.A.H., Luxembourg	79341
E-Commerce Participations Holding S.A., Luxembourg	79342	St Georges Investment S.A.H., Luxembourg	79340
East West Tiles S.A.H., Luxembourg	79332	Stuac S.A., Luxembourg	79339
Edar Development, S.à r.l., Luxembourg	79318	Stuac S.A., Luxembourg	79339
Ferentis S.A., Luxembourg	79343	Sun S.A.	79327
FFP Soparfi S.A.	79339	VR Nürnberg (IPC)	79300
Fidam, Sicav, Luxembourg	79341	Wex Limited S.A., Luxembourg	79339
Financial Planning and Development Holding S.A., Luxembourg	79332	World Investment Opportunities Fund, Sicav, Luxembourg	79341
Financial Planning and Development Holding S.A., Luxembourg	79332		
Financial Planning and Development Holding S.A., Luxembourg	79332		
Financière Ako S.A.H., Luxembourg	79340		
Financière du Glacis S.A., Luxembourg	79340		

D'CO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1741 Luxembourg, 81-83, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 102.708.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00620, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2006.

Signature.

(055167.03/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2006.

DekaPortableAlpha, Fonds Commun de Placement.

Die DEKA INTERNATIONAL S.A., RC Luxembourg B 28.599, hat als Verwaltungsgesellschaft den Organismus für gemeinsame Anlagen DekaPortableAlpha, der den Bestimmungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der Depotbank des Fonds DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A., am 9. August 2006 gegründet.

Das Sonderreglement wurde am 18. August 2006 unter der Referenznummer LSO-BT04564 beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Luxembourg, den 9. August 2006.

DEKA INTERNATIONAL S.A. / DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

(086839.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

Deka-Best of Garant 10/2013, Fonds Commun de Placement.

Die DEKA INTERNATIONAL S.A., RC Luxembourg B 28.599, hat als Verwaltungsgesellschaft den Organismus für gemeinsame Anlagen Deka-Best of Garant 10/2013, der den Bestimmungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der Depotbank des Fonds DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A., am 9. August 2006 gegründet.

Das Sonderreglement wurde am 18. August 2006 unter der Referenznummer LSO-BT04562 beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Luxembourg, den 9. August 2006.

DEKA INTERNATIONAL S.A. / DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

(086841.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

MENARINI INTERNATIONAL PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 71.334.

MENARINI INTERNATIONAL OPERATIONS LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 45.220.

L'an deux mille six, le vingt-huitième jour du mois d'août.

Par-devant Nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-duché de Luxembourg, actuellement empêché, qui gardera la minute du présent acte.

Ont comparu:

1. MENARINI INTERNATIONAL PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.A., une société luxembourgeoise inscrite auprès du Registre de Commerce de Luxembourg à la section B sous le numéro 71.334, constituée sous la forme d'une société anonyme et ayant son siège au 1, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

(ci-après la «Société Absorbante»),

2. MENARINI INTERNATIONAL OPERATIONS LUXEMBOURG, une société luxembourgeoise inscrite auprès du Registre de Commerce de Luxembourg à la section B sous le numéro 45.220, constituée sous la forme d'une société anonyme et ayant son siège au 1, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg,

(ci-après la «Société Absorbée»),

les deux ici représentées par Patrick Van Hees, employé privé à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux procurations données respectivement par le conseil d'administration de la Société Absorbée et de la Société Absorbante, toutes deux en date du 2 août 2006, qui resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les conseils d'administration des deux sociétés mentionnées ci-dessus (ci-après les «Sociétés Fusionnantes») ont convenu le Projet de Fusion suivant (le «Projet de Fusion») et déclarent:

A. Description des sociétés

MENARINI INTERNATIONAL OPERATIONS LUXEMBOURG (ci-après «M.I.O.L.») est une société luxembourgeoise inscrite auprès du Registre de Commerce de Luxembourg à la section B sous le numéro 45.220, constituée sous la forme d'une société anonyme. L'acte de constitution de M.I.O.L. a été publié au Mémorial C numéro 566 du 29 novembre 1993. Les statuts de M.I.O.L. ont été modifiés pour la dernière fois le 1 décembre 2000 et publiés au Mémorial C numéro 549 du 19 juillet 2001.

MENARINI INTERNATIONAL PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.A. (ci-après «M.I.P.L.») est une société luxembourgeoise inscrite auprès du Registre de Commerce de Luxembourg à la section B sous le numéro 71.334, constituée sous la forme d'une société anonyme. L'acte de constitution de M.I.P.L. a été publié au Mémorial C, numéro 835 du 10 novembre 1999. Les statuts de M.I.P.L. ont été modifiés pour la dernière fois le 29 décembre 2003 et publiés au Mémorial C numéro 208 du 19 février 2004.

B. Rapport d'échange

Le rapport d'échange a été établi sur base des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005. Chaque action représentative du capital de M.I.O.L. est échangé contre 1 629,33 actions de M.I.P.L.

Considérant la structure identique de l'actionariat des Sociétés, le nombre d'actions reste inchangé, leur valeur nominale étant supprimée à la suite de la refonte des statuts de M.I.P.L. consécutive à la fusion.

C. Modalités de la fusion

Le conseil d'administration de M.I.O.L. et le conseil d'administration de M.I.P.L. (ci-après les «Conseils») proposent de fusionner les Sociétés (ci-après la «Fusion») par voie d'absorption, l'opération ayant pour but de réorganiser et regrouper les activités des Sociétés de manières à créer des synergies.

La fusion n'interviendra qu'à la condition que les actionnaires de M.I.P.L. et les actionnaires de M.I.O.L. approuvent le Projet de Fusion lors des assemblées générales extraordinaires des actionnaires séparées, conformément à la Loi.

Les actionnaires minoritaires de M.I.O.L. pourront exercer le droit de faire acquérir leurs actions par la société absorbante, selon les dispositions de l'article 282 de la loi.

La date effective de la Fusion sera la date à laquelle l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de M.I.P.L. et l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de M.I.O.L. auront été tenues et auront approuvé le projet de fusion, ou toute autre date telle que décidée par ces assemblées.

D. Effets de la fusion

A la date Effective, M.I.O.L. contribuera à M.I.P.L. en vertu des articles 257ss de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après «la Loi»), l'ensemble de son patrimoine actif et passif, sans restrictions ni limitations.

La fusion sera basée sur les comptes respectifs de chacune des Sociétés au 31 décembre 2005.

A partir de la Date Effective, l'ensemble du patrimoine actif et passif de M.I.O.L. sera censé être transféré à M.I.P.L. M.I.P.L. renonce à tout droits de préférences, d'hypothèque et action résolutoire qu'elle pourrait avoir contre M.I.O.L. par le fait que M.I.P.L. assumera les dettes, charges et obligations de M.I.O.L. et qu'elle dispense formellement les conservateurs des hypothèques de procéder ex officio à une telle transcription lors de l'enregistrement du présent acte.

Il n'est accordé par l'effet de la Fusion, aucun avantage particulier ni aux administrateurs, ni aux commissaires des sociétés.

En conséquence de la Fusion, à partir de la Date Effective, M.I.O.L. cessera d'exister et toutes les actions émises par elle seront annulées.

D'un point de vue comptable, la Fusion sera considérée comme accomplie au 1^{er} janvier 2006.

E. Conditions de la fusion

La Fusion sera réalisée sous réserve des conditions suivantes:

a) M.I.P.L. devra acquérir les avoirs contribués par M.I.O.L. «dans leur état», c'est-à-dire dans l'état dans lequel ils se trouvent à la Date Effective, sans aucun droit de recours contre M.I.P.L. ou ses actionnaires pour quelque motif que ce soit.

b) M.I.O.L. garantit à M.I.P.L. l'existence de toutes les créances comprises dans le patrimoine actif qui est contribué, mais n'assume aucune responsabilité quant à la solvabilité des débiteurs concernés.

c) M.I.P.L. devra, à partir de la Date Effective, payer toutes les taxes, contributions, impôts, droits, primes d'assurances et autres primes, annuités et droits d'auteur, ordinaires ou extraordinaires, qui seront dus en vertu de la propriété du patrimoine actif contribué.

d) M.I.P.L. devra assumer tous les contrats et obligations de toutes sortes de M.I.O.L. dans l'état dans lequel ces contrats et obligations existent à la Date Effective.

e) M.I.P.L. devra en particulier exécuter tous les contrats existant avec les créanciers de M.I.O.L. et M.I.P.L. sera subrogé, à ses propres risques et périls, dans tous les droits et obligations qui en découlent.

f) Les droits et actions compris dans le patrimoine actif de M.I.O.L. devront être transférés et cédés à M.I.P.L. ensemble avec toutes les sûretés, soit réelles ou personnelles, y attachés. M.I.P.L. sera donc subrogé, sans novation, dans tous les droits, soit réels ou personnels, de M.I.O.L. en ce qui concerne tout le patrimoine actif de M.I.O.L. et contre tous les débiteurs sans aucune exception.

g) M.I.P.L. devra assumer tout le patrimoine passif, de toute sorte, de M.I.O.L. et devra en particulier payer les intérêts et le principal de toutes les dettes et obligations de toute nature qui sont dues par M.I.O.L. en ce compris les impôts dus par M.I.O.L. sur le capital et les bénéfices aux titres des exercices non encore imposés définitivement. M.I.P.L. déchargera M.I.O.L. de toutes les actions et revendications en relation avec les obligations et charges ainsi assumées par M.I.P.L.

M.I.P.L. devra accomplir elle-même toutes les formalités, y compris les formalités de publicité prescrites par la Loi, qui sont nécessaires ou utiles afin de réaliser la Fusion ainsi que le transfert et la cession de l'ensemble du patrimoine actif et passif de M.I.O.L. à M.I.P.L. Dans la mesure où ils sont requis par la loi ou censés nécessaires ou utiles, les instruments de transferts appropriés devront être exécutés par les Sociétés fusionnant afin d'effectuer le transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif contribué par M.I.O.L. à M.I.P.L.

Tous les documents, dossiers et actes de M.I.O.L. devront être gardés au siège social de M.I.P.L. pendant une durée de 5 ans tel que prévu par la Loi.

Les statuts de M.I.P.L. feront l'objet d'une refonte en vue de refléter les décisions prises par les assemblées générales extraordinaires séparées statuant sur le projet de fusion.

Le Projet de Fusion, les comptes annuels audités et les rapports du conseil d'administration de M.I.P.L. pour les périodes se terminant le 31 décembre 2003, le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005, les comptes annuels audités et les rapports du conseil d'administration de M.I.O.L. pour les périodes se terminant le 31 décembre 2003, le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005 seront disponibles au siège social de chacune de Sociétés pour inspection par les actionnaires respectifs pendant une période d'au moins un mois avant la date des assemblées générales extraordinaires des actionnaires mentionnées ci-dessus.

Tout ce qui n'est spécifiquement régi par le présent Projet de Fusion sera régi par la Loi.

Tous frais, droits et honoraires du au titre de la fusion seront supportés par la société absorbante.

Conformément à l'article 271 de la loi du 10 août 1915, le notaire soussigné certifie la légalité du présent Projet de Fusion.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 août 2006, vol. 438, fol. 3, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, gardien de la minute actuellement empêché, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2006.

J. Elvinger.

(091660.2/242/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

VR NÜRNBERG (IPC), Fonds Commun de Placement.

Das allgemeine Verwaltungsreglement (Stand August 2006) für den VR NÜRNBERG (IPC) wurde einregistriert in Luxemburg am 18. August 2006, Ref. LSO-BT05612 und am 22. August 2006 beim Handelsregister hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 31. August 2006.

IPConcept FUND MANAGEMENT S.A.

Unterschriften

(087953.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

LiLux Rent, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié au 19 juillet 2006, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06569, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LiLux MANAGEMENT S.A.

R. Heims.

(089929.3//9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

DekaConvergenceRenten, Fonds Commun de Placement.

Die DEKA INTERNATIONA S.A., RC Luxembourg B 28.599, hat als Verwaltungsgesellschaft, den Organismus für gemeinsame Anlagen DekaConvergenceRenten, der den Bestimmungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der Depotbank des Fonds DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A., am 8. August 2006 das Sonderreglement geändert.

Das Sonderreglement wurde am 18. August 2006 unter der Referenznummer LSO-BT05360 beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Luxembourg, den 8. August 2006.

DEKA INTERNATIONAL S.A. / DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

(088895.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

CoRe International, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 88.686.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales du 4 août 2006, que la société DELOITTE TOUCHE TOHMATSU, S.à r.l. a cédé une part sociale qu'elle détient dans la Société à la société CoRe, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital de EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros), dont le siège social est situé à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.868.

Le capital social de la Société est à ce jour réparti comme suit:

- DELOITTE TOUCHE TOHMATSU, S.à r.l., 424 parts sociales,
- M. Jean-François Mirarchi, 75 parts sociales,
- CoRe, S.à r.l., 1 part sociale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

CoRe International, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03579. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089123.3/253/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

—
ACM INSTITUTIONAL SERIES, Fonds Commun de Placement.

Amendment to the Management Regulations of ACM INSTITUTIONAL SERIES

By decision of AllianceBernstein (Luxembourg) S.A. as management company (the «Management Company») and with the consent of STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A. as custodian (the «Custodian»), the Management Regulations of ACM INSTITUTIONAL SERIES (the «Fund») have been amended as follows:

1. Any reference in the Management Regulations to ALLIANCE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A. shall be replaced by a reference to AllianceBernstein (LUXEMBOURG) S.A.

2. The second addendum of the Management Regulations describing the ACM US CORPORATE PORTFOLIO has been modified to read as follows:

a. Paragraphs 9 and 10 have been amended to read as follows:

«The Portfolio may borrow from time to time up to 100% of the total net assets of the Portfolio to cover mismatched settlement of securities or currency contracts or to effect short sales.

The average effective interest rate duration of the Portfolio shall be approximately six months and can vary within a range of three to nine months.»

b. The first indent of paragraph 12 has been amended to read as follows:

«Privately issued debt securities, including Rule 144A securities that have registration rights;»

c. The following paragraphs are added after paragraph 16:

«Investment and Borrowing Guidelines and Restrictions

The following guidelines and restrictions on the acquisition of investments shall apply to the Portfolio:

(a) Other than securities issued by sovereign governments or any of their agencies or instrumentalities or supranational entities, the Portfolio will limit investment securities issued by any one issuer at the time of purchase thereof to the following limits as a percentage of the Portfolio's net asset value based upon the credit rating of such issuer as follows (based upon S&P and Fitch ratings or their Moody's equivalent):

<i>Issuer Credit Rating</i>	<i>Investment Limitation</i>
AAA thru	Benchmark ⁽¹⁾ weight plus
BBB	1.5%
BB	1.00%
Below BB	0.50%

(1) Benchmark for the purposes of this investment limitation is the Lehman Brothers U.S. Corporate Index.

(b) not more than 10 per cent of the Net Asset Value of the Portfolio may consist of individual securities rated below investment grade (Baa 3 by MOODY'S INVESTOR SERVICES, INC. («Moody's») or BBB- by STANDARD & POOR'S («S&P») or BBB- by Fitch);

(c) no securities will have a rating at time of purchase below Caa3 by Moody's or CCC- by S&P or Fitch

(d) Investments in structured securities, including investments in collateralized bond obligations («CBOs»), collateralized debt obligations («CDOs»), collateralized loan obligations («CLOs»), and credit linked notes (CLNs») shall not exceed 10% of value of the net asset of the Portfolio at the time of purchase.

In addition, when the Portfolio invests its net assets in structured products, restrictions (3), (4) and (5) as set out under «Investment Restrictions» in Part I of this Prospectus apply to both the issuer of the relevant structure product and to the relevant structured product final debtor risk (i.e. the issuer of the «underlying»).

For the above investment restrictions, the higher rating of S&P, Moody's or Fitch will apply. For securities that are not rated by either S&P, Moody's or Fitch, the Management Company's rating will be applied.»

3. A new third addendum has been added following the launch of a new portfolio, the ACM INSTITUTIONAL SERIES - ACM Euro Credit Total Return Portfolio, which reads as follows:

«Third Addendum to the Management Regulations of ACM INSTITUTIONAL SERIES describing the ACM Euro Credit Total Return Portfolio

Following a decision of the Management Company made with the consent of the Custodian of ACM INSTITUTIONAL SERIES, a fonds commun de placement under the laws of Luxembourg (the «Fund»), a portfolio has been created within the Fund under the name ACM INSTITUTIONAL SERIES - ACM Euro Credit Total Return Portfolio (the «Portfolio») and in connection with the Portfolio the Fund shall issue Units of class ACM Euro Credit Total Return Portfolio I («class I Units»).

The Units are issued at a base price determined initially by the Management Company, which subsequently shall be equal to their net asset value, plus the sales charge or contingent deferred sales charge, as provided in the sales documents. The Management Company determines the initial offering period in respect of the Units which shall be published in the sales documents.

Units are valued daily as of each Business Day of each week. However upon request of the Unitholder(s) the Management Company may determine additional Valuation Dates. (For the purpose of this section «Business Day» shall be any day on which commercial banks and securities houses are authorised to open for business in Luxembourg and USA).

The Units may be purchased at the option of the Unitholders on each Valuation Date. The Redemption Dates for the Units of each class shall be the last Valuation Date of each calendar month.

The Management Company is entitled to a management fee with respect to the portfolio, accrued daily and payable monthly at an annual rate not exceeding 0.01 % of the average of the Net Asset Value during the relevant month. The Portfolio shall pay at the end of each month fees to investment managers, investment advisors or sub-advisors calculated as a percentage of the Net Asset Value of the Units at an annual rate as specified in the sales documents.

The investment objective of the Portfolio to achieve a high total return primarily through investment in a diversified portfolio of fixed income securities including fixed and floating rate corporate, mortgage-backed (residential and commercial), asset-backed, and government securities.

Any investment in securities issued in currencies other than the Euro will be hedged back into Euro.

Interest rate risk and prepayment risk will be minimized through active management using permissible derivative instruments and strategies. The average effective interest rate duration of the Portfolio shall be approximately six months and can vary within a range of three to nine months.

The Portfolio may also utilize derivative strategies for the purpose of hedging and for expressing credit views, including buying (but not selling) CDS for a single issuer or group of issuers, regardless of whether we own the cash securities. Hedging strategies are used in the investment process to seek to reduce certain risks that the Management Company chooses not to assume. The purpose of hedging is not to eliminate all risks, but instead to reduce particular risks within a given trading strategy. To this end the Portfolio will utilize available hedge instruments based on the Management Company's assessment of such instruments hedging efficiency (cost vs. effectiveness).

The Portfolio may borrow from time to time up to 100% of the total net assets of the Portfolio to cover mismatched settlement of securities or currency contracts or to effect short sales.

The average effective interest rate duration of the Portfolio shall be approximately three months and can vary within a range of zero to six months.

The Portfolio's investments will comprise the following securities:

- Fixed and floating rate debt obligations of banks, trusts and corporations including securities with step-up coupons;
- Securities issued by sovereign governments or any of their agencies and instrumentalities;
- Asset-backed securities linked to such assets as, for example, credit cards, home loans, automobile loans, equipment and utilities receivables;
- Commercial mortgage-backed securities;
- Structured securities, including investments in collateralized bond obligations («CBOs»), collateralized debt obligations («CDOs»), collateralized loan obligations (CLOs»), and credit linked notes («CLNs»). Structured notes may be indexed to the performance of another benchmark or asset and may be in funded or unfunded form;
- Preferred and trust preferred securities, including issues with callable or step-up features;
- Repurchase agreements and reverse repurchase agreements;
- Investment vehicles managed by the Management Company; and
- Cash and cash equivalents, including commercial paper, certificates of deposit, time deposits and banker's acceptances;

The securities listed above shall be denominated in the following European Union (EU) currencies: the Euro, Sterling Pound, Swedish Crown, and Danish Crown Euro as well as the currencies of the European Free Trade Association (EFTA) member states (collectively, the «Permitted European Currencies»).

Derivative positions may be entered into with eligible counterparties for the purpose of risk reduction only. Derivative instruments will include, but may not be limited to the following:

1) Futures, forwards and options on Treasuries, government agency securities, eurodollar and euro deposits, currencies, and issues of sovereign nations denominated in currencies of the G7 countries.

2) Credit default swaps and credit default swaptions to purchase credit protection (i.e., effecting a short sale via CDS)

3) Interest rate swaps, total rate of return swaps, swaptions and other derivative instruments to manage portfolio duration.

The Portfolio may make use of short sales of permitted investments and derivatives to manage portfolio duration or credit exposure, including delta hedging, for risk reduction purposes.

The Management Company expects that new types of asset backed securities, derivatives and other securities in which the Portfolio may invest will be developed and marketed from time to time. Consistent with the Portfolio's investment objective, policies and restrictions, the Management Company will consider making investments in such new types of securities. Notification will be provided to all shareholders prior to the utilization of any new type of security.

To the extent consistent with the investment guidelines and restrictions, the Portfolio may make secured loans of its securities to brokers, dealers, and financial institutions provided that cash, liquid high-grade debt securities issued by any Member State of the OECD or bank letters of credit equal to at least 100% of the market value of the securities loaned, is deposited and maintained by the borrower with the Portfolio. The Portfolio will not lend portfolio securities in excess of 30% of the value of its total assets.

Investment and Borrowing Guidelines and Restrictions:

The following guidelines and restrictions on the acquisition of investments shall apply to the Portfolio:

(b) Other than securities issued by sovereign governments or any of their agencies or instrumentalities or supranational entities, or securities guaranteed by such entities, the Portfolio will limit investment securities issued by any one issuer at the time of purchase thereof to the following limits as a percentage of the Portfolio's net asset value based upon the credit rating of such issuer as follows (based upon S&P and Moody's ratings or their Fitch equivalent):

<i>Issuer Credit Rating</i>	<i>Investment Limitation</i>
AAA thru BBB	Benchmark ⁽²⁾ weight plus
BBB	1.5%
BB	1.00%
Below BB	0.50%

⁽²⁾ Benchmark for the purposes of this investment limitation shall mean the Merrill Lynch EMU Corporates 2-8 years (H4187) Index.

(e) Cash equivalents with maturities of less than one year rated A-1/P-1 or better can be held without limit;

(f) Not more than 10 per cent of the Net Asset Value of the Portfolio may consist of individual securities rated below investment grade (Baa3 by Moody's Investor Services, Inc. («Moody's») or BBB- by Standard & Poor's («S&P») or BBB- by Fitch);

(g) No securities will have a rating at time of purchase below Caa3 by Moody's or CCC- by S&P or Fitch;

(h) Non-Euro-denominated securities denominated in Permitted European Currencies may be held up to a total of 5% of the Net Asset Value of the Portfolio, on a hedged basis; and

(i) Investments in structured securities, including investments in collateralized bond obligations («CBOs»), collateralized debt obligations («CDOs»), collateralized loan obligations («CLOs»), and credit linked notes (CLNs) shall not exceed 10% of value of the net asset of the Portfolio at the time of purchase.

For the above investment restrictions, the higher rating of S&P, Moody's or Fitch will apply. For securities that are not rated by either S&P, Moody's or Fitch, the Management Company's rating will be applied. The client will be notified on a monthly basis of any credit rating downgrades that occur during the month.

In addition, when the Portfolio invests its net assets in structured products, restrictions (3), (4) and (5) as set out under «Investment Restrictions» in Part I of this Prospectus apply to both the issuer of the relevant structure product and to the relevant structured product final debtor risk (i.e. the issuer of the «underlying»).

The Management Company intends to declare and pay dividends out of the Portfolio's net investment income and realized capital gains and to the extent deemed reasonable, out of capital. The frequency of dividends shall be specified in the sales documents of the Fund.»

4. A new fourth addendum has been added following the launch of a new portfolio, the ACM INSTITUTIONAL SERIES - ACM Euro Credit Total Return II Portfolio, which reads as follows:

«Fourth Addendum to the Management Regulations of ACM INSTITUTIONAL SERIES describing the ACM Euro Credit Total Return II Portfolio

Following a decision of the Management Company made with the consent of the Custodian of ACM INSTITUTIONAL SERIES, a fonds commun de placement under the laws of Luxembourg (the «Fund»), a portfolio has been created within the Fund under the name ACM INSTITUTIONAL SERIES - ACM Euro Credit Total Return II Portfolio (the «Portfolio») and in connection with the Portfolio the Fund shall issue Units of class ACM Euro Credit Total Return II Portfolio I («class I Units»).

The Units are issued at a base price determined initially by the Management Company, which subsequently shall be equal to their net asset value, plus the sales charge or contingent deferred sales charge, as provided in the sales documents. The Management Company determines the initial offering period in respect of the Units which shall be published in the sales documents.

Units are valued daily as of each Business Day of each week. However upon request of the Unitholder(s) the Management Company may determine additional Valuation Dates. (For the purpose of this section «Business Day» shall be any day on which commercial banks and securities houses are authorised to open for business in Luxembourg and USA).

The Units may be purchased at the option of the Unitholders on each Valuation Date. The Redemption Dates for the Units of each class shall be the last Valuation Date of each calendar month.

The Management Company is entitled to a management fee with respect to the Portfolio, accrued daily and payable monthly at an annual rate not exceeding 0.01 % of the average of the Net Asset Value during the relevant month. The

Portfolio shall pay at the end of each month fees to investment managers, investment advisors or sub-advisors calculated as a percentage of the Net Asset Value of the Units at an annual rate as specified in the sales documents.

The investment objective of ACM INSTITUTIONAL SERIES - Euro Credit Total Return II Portfolio (the «Portfolio») is to achieve a high total return primarily through investment in a diversified portfolio of fixed income securities including fixed and floating-rate corporate, mortgage-backed (residential and commercial), asset-backed, covered (Pfandbriefe and non-Pfandbriefe) and government securities.

Any investment in securities issued in other than the Euro will be hedged back into Euro. Interest rate risk and prepayment risk will be minimized through active management using permissible derivative instruments and strategies. The average effective interest rate duration of the Portfolio shall be approximately six months and can vary within a range of three to nine months.

The Portfolio may also utilize derivative strategies solely for the purpose of hedging and for expressing credit views, including buying (but not selling) CDS for a single issuer or group of issuers, regardless of whether we own the cash securities. Hedging strategies are used in the investment process to seek to reduce certain risks that the Management Company chooses not to assume. The purpose of hedging is not to eliminate all risks, but instead to reduce particular risks within a given trading strategy. To this end the Portfolio will utilize available hedge instruments based on the Management Company's assessment of such instruments hedging efficiency (cost vs. effectiveness).

The Portfolio's investments will comprise the following Euro- and non-Euro-denominated securities, hedged to Euros, issued by the following:

- Treasuries, agencies, and local authorities;
- Corporate entities;
- Supranationals, sovereigns, foreign agencies, and foreign local authorities;
- Subordinated bank capital securities;
- Floating rate and adjustable rate or step-up notes;
- Perpetual notes, and linked bonds;
- Preferred and trust preferred securities and hybrids;
- Pfandbriefe and non-Pfandbriefe covered debt and other securitized products included asset-backed securities (ABS), commercial and residential mortgage-backed securities (CMBS and RMBS, respectively);
- Privately issued debt securities that are rated by a rating agency, including Rule 144A and Regulation S notes and bonds;
- Repurchase agreements and reverse repurchase agreements totaling a maximum of 20% of the portfolio's net asset value.
- Investment vehicles managed by the Management Company; and
- Cash and cash equivalents, including bills, commercial paper, certificates of deposit, time deposits and banker's acceptances; and
- Non-euro-denominated securities, on a hedged basis, can be held up to a maximum of 10% of the Total Net Asset Value of the Portfolio.

Derivative positions may be entered into with eligible counterparties(*). Derivative instruments will include, but may not be limited to the following:

- 1) Futures, forwards and options on Treasuries, government agency securities, eurodollar and euro deposits, currencies, and issues of sovereign nations denominated in currencies of the G7 countries.
- 2) Credit default swaps and credit default swaptions to purchase credit protection on a maximum of 40% of the portfolio's net asset value.
- 3) Interest rate swaps, total rate of return swaps, swaptions and other derivative instruments to manage portfolio duration.
- 4) Interest rate futures and forwards, for hedging and establishing positions.
- 5) Currency forwards, for hedging.

The Portfolio may make use of short sales of permitted investments and derivatives to manage portfolio duration or credit exposure, including delta hedging.

The Management Company expects that new types of asset backed securities, derivatives and other securities in which the Portfolio may invest will be developed and marketed from time to time. Consistent with the Portfolio's investment objective, policies and restrictions, the Management Company will consider making investments in such new types of securities. Notification will be provided to all shareholders prior to the utilization of any new type of security.

To the extent consistent with the investment guidelines and restrictions, the Portfolio may make secured loans of its securities to brokers, dealers, and financial institutions provided that cash, liquid high-grade debt securities issued by any Member State of the OECD or bank letters of credit equal to at least 100% of the market value of the securities loaned, is deposited and maintained by the borrower with the Portfolio. The Portfolio will not lend portfolio securities in excess of 30% of the value of its total assets.

Investment and Borrowing Guidelines and Restrictions:

The following guidelines and restrictions on the acquisition of investments shall apply to the Portfolio:

(a) Other than securities issued by sovereign governments, agencies, foreign agencies, foreign local authorities or supranational entities, the Portfolio will limit investment in securities issued by any one issuer at the time of purchase thereof to the following limits as a percentage of the Portfolio's net asset value based upon the credit rating of such issuer as follows (based upon S&P and Fitch ratings or their Moody's equivalent):

<i>Issuer Credit Rating</i>	<i>Investment Limitation</i>
AAA	Benchmark ⁽³⁾ weight plus
AA	1.5%
A	
BBB	

⁽³⁾ Benchmark for the purposes of this investment limitation shall mean the Lehman Euro-Aggregate Corporate Index.

(b) no securities will have a rating at time of purchase below Baa3 by Moody's Investor Services, Inc. («Moody's») or BBB- by Standard & Poor's («S&P») or Fitch Ratings, Ltd («Fitch»).

(c) not more than 30 per cent of the net asset value of the Portfolio may consist of individual securities rated Baa3 by Moody's or BBB- by S&P or BBB- by Fitch. The Management Company will prepare credit monitoring reports for all such securities.

(d) the average market-weighted credit rating of the portfolio will be A2/A.

For the above investment restrictions, the higher rating of S&P, Moody's or Fitch will apply. For securities that are not rated by either S&P, Moody's or Fitch, the Management Company's rating will be applied.

In addition, when the Portfolio invests its net assets in structured products, restrictions (3), (4) and (5) as set out under «Investment Restrictions» in Part I of this Prospectus apply to both the issuer of the relevant structure product and to the relevant structured product final debtor risk (i.e. the issuer of the «underlying».

The Management Company intends to declare and pay dividends out of the Portfolio's net investment income and realized capital gains and to the extent deemed reasonable, out of capital. The frequency of dividends shall be specified in the sales documents of the Fund.»

(*) For over-the-counter derivatives («OTC Derivatives»), the Management Company will only enter into transactions with counterparties whose long-term senior debt rating or unsecured claims paying ability is rated A or better by STANDARD & POOR'S or MOODY'S INVESTOR SERVICES INC. or Fitch. OTC Derivatives will be entered into on a collateralized basis only.

Luxembourg, 11th August 2006.

AllianceBernstein (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

STATE STREET BANK (LUXEMBOURG) S.A.

M. Jayawardana / F. Fagnart

Vice President / Vice President

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07460. – Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090387.2//265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

FOCUSED FUND, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des Focused Fund, welcher von der UBS FOCUSED FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., verwaltet wird und Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 unterliegt, wurde am 29. August 2006 am Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Für UBS FOCUSED FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

O. Schütz / I. Asseray

Associate Director / Director

(091593.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

BERENBERG FUNDS, Fonds Commun de Placement.

Der Änderungsbeschluss des Verwaltungsreglements des BERENBERG FUNDS, registriert in Luxemburg am 24. August 2006, réf. LSO-BT07234 sowie die Koordinierte Fassung des Verwaltungsreglements des BERENBERG FUNDS wurden am 30. August 2006 beim Handels- und Gesellschaftsregister des Bezirksgerichts Luxemburg in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxembourg, 28. August 2006.

Für BERENBEG LUX INVEST S.A.

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Unterschriften

(091801.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

CLAMARTONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 117.498.

STATUTES

In the year two thousand six, on the fourth of July.
Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

1. Mrs Annie Coutre, company director, residing at Chemin en Chenaud, 1183 Bursins, Switzerland,
2. Mr Christian Picart, company director, residing at Chemin en Chenaud, 1183 Bursins, Switzerland,
both here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974, itself represented by Mr Fabrice Geimer, lawyer, with professional address in Luxembourg and Mr Ronald Chamielec, accountant, with professional address in Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A,
by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, signed *ne varietur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as thereabove mentioned, have requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

Art. 1. There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name CLAMARTONE, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) share quotas of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. The company's shares are freely transferable between partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three-quarters of the share capital.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than two thirds the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three-quarters of the company's share capital.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2006.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed as follows:

1. Mrs Annie Coutre, prenamed, ten shares	10
2. Mr Christian Picart, prenamed, four hundred and ninety shares	490
Total: five hundred shares	500

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250.- EUR).

Resolutions of the partners

1) The company will be administered by one manager:

Mr Christian Picart, prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by his sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatre juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Madame Annie Coutre, administrateur de société, demeurant à Chemin en Chenaud, 1183 Bursins, Suisse,

2. Monsieur Christian Picart, administrateur de société, demeurant à Chemin en Chenaud, 1183 Bursins, Suisse.

Les deux ici représentés par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., avec siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 37.974, elle-même représentée par Monsieur Fabrice Geimer, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Ronald Chamielec, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage,

la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination CLAMARTONE, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus des 2/3 du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Madame Annie Coutre, prénommée, dix parts sociales	10
2. Monsieur Christian Picart, prénommé, quatre cent quatre-vingt-dix parts sociales	490
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Décisions des associés

1) La société est administrée par un gérant:

Monsieur Christian Picart, prénommé.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Geimer, R. Chamielec, H. Hellinckx.

Enregistré le 6 juillet 2006, vol. 437, fol. 47, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(067334.3/242/304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

79311

INSTITUT ROYAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 104.696.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00448, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour la société

Signature

La Gérante

(065650.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

P.I.N. S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 5.170.000,-.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 64.842.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, le 15 mai 2006, que le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de transférer le siège social de la société du 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg au 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

P.I.N. S.A.

S. Desiderio / D. Murari

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03314. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064310.3/043/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 5 LIBERO III GAMMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R. C. Luxembourg B 117.437.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh of June.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

SIREO IMMOBILIENFONDS No. 5 LIBERO III, S.à r.l., a company incorporated and organised under the laws of Luxembourg with its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, represented by Mr Jean-Claude Michels, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on June 27, 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*).

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. Hereby is formed under the name of SIREO IMMOBILIENFONDS No. 5 LIBERO III GAMMA, S.à r.l. a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The board of managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any

effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. Corporate Objectives. The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may further use its funds for the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate as well as of rights equivalent to real estate either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as for any other operations relating to real estate. In particular, the Company may have direct or indirect shareholdings in companies and participations in limited partnerships or other legal entities in whatever form and based in Luxembourg or abroad, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate, including real estate located abroad.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any directors or officers of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law; it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies, as amended from time to time.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II.- Capital, Units

Art. 5. Corporate Capital. The unit capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by hundred twenty-five (125) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Art. 6. Capital Amendment. The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 7. Distribution Right of Units. Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 8. Units Indivisibility. Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Units. In case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In the case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Each unitholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of units without the prior consent of the majority of the unitholders owning at least three-quarters of the Company's unit capital.

Chapter III.- Management

Art. 10. Management. A board of managers composed of at least three members manages the Company. The managers need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Written resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the board of managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by mail, fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings, physically held.

Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

Art. 11. Powers of the manager. In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the board of managers. The board of managers, may, in particular, enter into investment advisory agreements and administration agreements such as e.g. real estate agent or property management agreements.

Art. 12. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of any member of the board of managers.

Art. 13. Sub-Delegation and Agent of the manager. Any members of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

Any members of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 14. Remuneration of the manager. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 15. Liabilities of the Manager. The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Chapter IV.- General Meeting of Unitholders

Art. 16. Powers of the General Meeting of Unitholder(s). The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

A unitholder may act at any general meeting of unitholders by appointing (or, if the unitholder is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a unitholder himself.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the unit capital. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarters of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Chapter V.- Business Year, Balance sheet

Art. 17. Business Year. The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Allocation and Distribution of the Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 19. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

Art. 20. Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholders who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on 31st December 2006.

Subscription - Payment

All the hundred twenty-five (125) units representing the entire capital have been entirely subscribed by SIREO IMMOBILIENFONDS No. 5 LIBERO III, S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined period:

a. Mr Wolfgang A. Baertz, Senior Consultant, L-8123 Bridel, Luxembourg;

b. Mr Detlef Niezgodka, Senior Consultant SIREO, D-50259 Pulheim, Germany;

c. Dr. Bernd Wieberneit, Executive Director, SIREO REAL ESTATE, GmbH, D-63150 Heusenstamm, Germany;

d. Dr. Hilmar Friedrich-Rust, Senior consultant SIREO, D-61476 Kronberg, Germany;

e. Mr Jost-Albrecht Nies, Head of Institutional Clients, SIM SIREO INVESTMENT MANAGEMENT, S.à r.l., L-1246 Luxembourg, Luxembourg;

f. Dr. Rolf Sutter, Laan van Ypenhof 164, NL-3062 ZN Rotterdam, The Netherlands.

In accordance with article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the sole signature of any member of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

3) DELOITTE S.A., société anonyme, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Luxembourg is appointed as auditor of the Company for an undetermined period of time.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SIREO IMMOBILIENFONDS No. 5 LIBERO III, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

représentée par Monsieur Jean-Claude Michels, avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 27 juin 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre 1^{er}.- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Par la présente, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SIREO IMMOBILIENFONDS No. 5 LIBERO III GAMMA, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la Ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant de la même manière que pour une modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie entre autres de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société peut également utiliser ses fonds en vue de l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers ainsi que de droits assimilés aux biens immobiliers au Grand-Duché du

Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes autres opérations ayant trait à l'immobilier. En particulier, la Société peut détenir directement ou indirectement des actions dans des sociétés et des participations dans des sociétés à responsabilité limitée (limited partnership) ou toutes autres entités juridiques quelle que soit leur forme et basés soit Luxembourg ou à l'étranger ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, y compris de biens immobiliers situés à l'étranger.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées») et chacune une «Société Apparentée»);

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières telle que modifiée de temps à autre.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cent vingt (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Modification du Capital. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 7. Droit de Distribution des Parts. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des Parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Chaque associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les parts qu'il détient sans le consentement préalable de la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Chapitre III.- Gérance

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins trois membres. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du conseil de gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les membres du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil de gérance physiquement tenue.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail, télégramme ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Art. 11. Pouvoirs du Gérant. Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut, en particulier, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration, par exemple des real estate agent's agreements et des property management agreements.

Art. 12. Représentation de la Société. La Société est valablement engagée par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

Art. 13. Sub-délégation et Agent du Gérant. Tout membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout membre du conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 14. Rémunération du Gérant. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 15. Responsabilités du Gérant. Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Chapitre IV.- Assemblée Générale des Associés

Art. 16. Pouvoirs de l'Assemblée Générale de l'Associé (des Associés). L'associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé lui-même, pour autant que ce dernier ait été nommé à cet égard par une procuration écrite, par fax, câble, télégramme ou par e-mail.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Chapitre V.- Exercice social, Comptes annuels

Art. 17. Exercice Social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 18. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 19. Causes de Dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son associé unique ou de l'un des associés.

Art. 20. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en prenant personnellement en charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par SIREO IMMOBILIENFONDS No. 5 LIBERO III, S.à r.l., prénommée, et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

- Monsieur Wolfgang A. Baertz, Senior Consultant, L-8123 Bridel, Luxembourg;
- Monsieur Detlef Niezgodka, Senior Consultant SIREO, D-50259 Pulheim, Allemagne;
- Dr. Bernd Wieberneit, Executive Director, SIREO REAL ESTATE, GmbH, D-63150 Heusenstamm, Allemagne;
- Dr. Hilmar Friedrich-Rust, Senior Consultant SIREO, D-61476 Kronberg, Allemagne;
- Monsieur Jost-Albrecht Nies, Head of Institutional Clients, SIM SIREO INVESTMENT MANAGEMENT, S.à r.l., L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Dr. Rolf Sutter, Laan van Ypenhof 164, NL-3062 ZN Rotterdam, Pays-Bas.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

3) DELOITTE S.A., société anonyme, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Luxembourg est désignée comme étant réviseur d'entreprises de la Société pour une période illimitée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.C. Michels, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 juin 2006, vol. 905, fol. 27, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 juillet 2006.

J.-J. Wagner.

(065822.3/239/362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

FINSAI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 84.679.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 31 mars 2006 a renouvelé le mandat des Administrateurs pour un terme de 3 ans et du commissaire aux comptes pour un terme de 1 an.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

Administrateurs de la catégorie «A»:

- Monsieur Gioacchino Paolo Ligresti, dirigeant d'entreprise, domicilié professionnellement Via Serafino Balestra n° 17, CH-6900 Lugano, Suisse;
- Monsieur Pier Giorgio Bedogni, dirigeant d'entreprise, domicilié professionnellement Corso Galileo Galilei n° 12, I-10126 Torino, Italie;
- Monsieur Andrea Novarese, dirigeant d'entreprise, domicilié professionnellement Via Manin n° 37, I-20121 Milano, Italie.

Administrateurs de la catégorie «B»:

- Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, Luxembourg;
- Monsieur Marc Koeune, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, Luxembourg;
- Madame Andrea Dany, administrateur de sociétés, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Cette décision est conforme à la proposition faite par le conseil d'administration.

Signature / Signature

Administrateur A / Administrateur B

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08904. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065434.3//33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

79318

IDF HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.560.200,-.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 90.194.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08564. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064411.3/587/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

GEX INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 106.075.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08556. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064413.3/587/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

EDAR DEVELOPMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 90.110.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08547. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064417.3/587/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

6 24 LBI INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 11, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 117.487.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) La société à responsabilité limitée 6-24 E INTERNATIONAL, R.C.S. Luxembourg B no. 111.688, avec siège social établi au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg,

ici représentée par sa gérante unique, Madame Carole Dumont, dirigeante de sociétés, demeurant à F-75016 Paris, 6-10, rue de la Cure.

2) La société LINUX HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg, section B, no. 92.387, avec siège social au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg,

ici représentée par Madame Nicole Reinert, employée privée, avec adresse professionnelle au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 19 juin 2006.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de 6 24 LBI INTERNATIONAL société anonyme.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

La société pourra procéder à la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

En général, la société pourra effectuer toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement et indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 3. Le capital social est fixé à huit cent mille euros (800.000,00 EUR) divisé en huit mille (8.000) actions d'une valeur nominale de cent (100,00 EUR) euros chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à deux millions d'euros (2.000.000,00 EUR) divisé en vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de cent (100,00 EUR) euros chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une ou plusieurs fois, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte de constitution du 21 juin 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réservée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3(5) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période cinq ans.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pouvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 20 mai à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finit le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société 6-24 E INTERNATIONAL, préqualifiée, sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions 7.999

2) La société LINUX HOLDING S.A., préqualifiée, une action 1

Total: huit mille actions 8.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant huit cent mille euros (800.000,00 EUR) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de dix mille quatre cents (10.400,00) EUR.

Assemblée constitutive

Et à l'instant des comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée constitutive à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Madame Carole Dumont, gérante de sociétés, née le 26 juillet 1964 à Sallanches (France), demeurant au 6-10, rue de la Cure, F-75016 Paris;
 - b) Monsieur Serge Dumont, consultant, né le 19 octobre 1962 à Saint Josse-ten-Noode (Belgique), demeurant au 20, rue Alfred de Musset, F-92320 Châtillon;
 - c) Monsieur Didier Pitot, consultant, né le 12 mai 1962 à Lyon (France), demeurant au 7, rue de Civry, F-75016 Paris.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
EUROCOMPTE S.A., une société avec siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
- 4) Les mandats des administrateurs et celui du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.
- 5) Conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 6 des statuts, le conseil d'administration est autorisé et mandaté à élire en son sein un ou plusieurs administrateurs-délégués, lesquels auront tous pouvoirs pour engager valablement la société par leur signature individuelle.
- 6) L'adresse de la société est fixée à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant, s'est réuni le Conseil d'Administration qui, après avoir constaté que la totalité de ses membres était présente ou représentée, a décidé à l'unanimité des voix d'élire Madame Carole Dumont, préqualifiée, aux fonctions d'administrateur-délégué, qui aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Dumont, N. Reinert, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, vol. 153S, fol. 100, case 3. – Reçu 8.000 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

A. Schwachtgen.

(067126.3/230/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

**COFINANCE GROUP, Société Anonyme,
(anc. EGOLI PROPERTY S.A.).**

Registered office: L-2320 Luxembourg, 84, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 80.108.

In the year two thousand and six, on the twenty-second of June.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, acting in replacement of her colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present minute.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of EGOLI PROPERTY S.A., R.C.S. Luxembourg B 80.108, having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated December 27, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 661 of August 22, 2001.

The Articles of Incorporation have been amended several times and lastly pursuant to a deed of the undersigned notary dated April 26, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1024 of November 16, 2001.

The meeting begins at ten a.m., Mrs Kate McGibbon, private employee, with professional address at 84, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Marc Prospert, «maître en droit», with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Pierre-Yves Champagnon, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the six hundred and twenty thousand and ninety-eight (620,098) shares with a par value of ten (10.-) Euro (EUR) each, representing the total capital of six million two hundred thousand nine hundred and eighty (6,200,980.-) Euro (EUR) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Change of the name of the Company to COFINANCE GROUP and subsequent amendment of Article 1 of the Articles of Incorporation.

2. Increase of the share capital by an amount of EUR 4,318,500.- so as to raise it from its present amount of EUR 6,200,980.- to EUR 10,519,480.- by the creation and issue of 431,850 new shares with a par value of EUR 10.- each.

3. Subscription of the 431,850 new shares by Mr Jean-Claude Pick and payment by contribution in kind.

4. Cancelling of the authorized capital.

5. Subsequent amendment of Article 5, deletion of Article 6 and renumbering of the subsequent Articles of the Articles of Incorporation.

6. Change of the Company's financial year end from April 30 to September 30 and subsequent amendment of Article 22 of the Articles of Incorporation.

7. Change of the date of the annual General Meeting to the first Monday in the month of March each year at 10.30 a.m. and subsequent amendment of Article 9.1 of the Articles of Incorporation.

8. Amendment of Article 12.3 of the Articles of Incorporation in order to reflect that in the event of a vacancy on the Board of Directors, such vacancy may only be filled up by a General Meeting of shareholders.

9. Introduction of a new Article 15.3 specifying that the shareholder's consent is required for material transactions («material» meaning the deployment of more than 10% of the Group's capital on the consolidated basis, and the «Group» meaning the Company and its subsidiaries).

10. Amendment of Article 21 of the Articles of Incorporation in order to confirm that only the General Meeting may allocate to the Directors and Commissaire fixed or proportional emoluments and attendance fees, to be charged to general expenses.

11. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting resolves to change the name of the Company to COFINANCE GROUP.

As a consequence, Article 1 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 1. Status and Name.** There exists a joint stock corporation (société anonyme) called COFINANCE GROUP («the Company»).

Second resolution

The General Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 4,318,500.- so as to raise it from its present amount of EUR 6,200,980.- to EUR 10,519,480.- by the creation and issue of 431,850 new shares with a par value of EUR 10.- each, together with an aggregate share premium of EUR 10,755,218.-.

These new shares have been entirely subscribed by Mr Jean-Claude Pick, residing at 26, Chemin de Bellevue, CH-1005 Lausanne, Switzerland,

here represented by Mrs Kate McGibbon, prenamed,

by virtue of a proxy given on May 25, 2006.

Such proxy, after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The subscription of the 431,850 new shares has been proved to the undersigned notary by relevant papers and all these new shares have been entirely paid-up by a contribution in kind consisting of 14,628 shares with a par value of EUR 23.- each and representing 52.75% of the issued share capital of the company COFINANCE S.A., R.C.S. Paris B 055 800 916, a company incorporated under the laws of France, having its registered office at 31, place de la Madeleine, F-75008 Paris.

In accordance with the provisions of article 26-1 and 32-1(5) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, a report on the above described contribution in kind has been drawn up on June 7, 2006 by CROWN CORPORATE SERVICES, réviseur d'entreprises in Luxembourg, which report shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said report concludes as follows:

«Conclusion

On the basis of the verification procedures applied as described above, we have no comment to make on the value of the Contribution, of which the amount is at least equal to the capital amount that will be issued (431,850 shares with a par value of EUR 10 each) at an aggregate share premium of EUR 10,755,218.»

Third resolution

The General Meeting resolves to cancel the authorized capital.

Fourth resolution

As a consequence of the two preceding resolutions, Article 5 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 5. Capital.** The Company has an issued capital of ten million five hundred nineteen thousand four hundred and eighty (10,519,480.-) Euro (EUR), divided into one million fifty-one thousand nine hundred and forty-eight (1,051,948) shares with a par value of ten (10.-) Euro (EUR) each, which have been fully paid up in cash or in kind.»

Furthermore, Article 6 of the Articles of Incorporation is deleted and the former Articles 7 to 28 are renumbered 6 to 27.

Fifth resolution

The General Meeting resolves to change of the Company's financial year end from April 30 to September 30. As a consequence, the former Article 22 (now Article 21) of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 21. Financial Year.** The financial year of the Company shall commence on the 1st of October of each year and end on the 30th of September of the following year.».

Sixth resolution

The General Meeting resolves to change the date of the annual General Meeting to the first Monday in the month of March each year at 10.30 a.m.

As a consequence, the former Article 9.1 (now Article 8.1), first paragraph, of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**8.1. first paragraph.** The annual General Meeting shall be held, in accordance with the law, on the first Monday in the month of March each year at 10.30 a.m.».

Seventh resolution

The General Meeting resolves that in the event of a vacancy on the Board of Directors, such vacancy may only be filled up by a General Meeting of shareholders.

As a consequence, the former Article 12.3 (now Article 11.3) of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**11.3.** In the event of a vacancy on the Board arising, such vacancy may only be filled up by a General Meeting of shareholders.».

Eighth resolution

The General Meeting resolves to introduce a new Article 15.3 (now Article 14.3) having the following wording:

«**14.3.** The shareholder's consent is required for any material transactions («material» meaning the deployment of more than 10% of the Group's capital on the consolidated basis, and the «Group» meaning the Company and its subsidiaries).».

Ninth resolution

The General Meeting resolves that only the General Meeting may allocate to the Directors and Commissaire fixed or proportional emoluments and attendance fees, to be charged to general expenses.

As a consequence, the former Article 21 (now Article 20) of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 20. Remuneration of Directors and Commissaire.** The allocation to the Directors and Commissaire of fixed or proportional emoluments and attendance fees, to be charged to general expenses, is exclusively reserved to the General Meeting.».

Capital tax

Since the present contribution in kind consists of 52.75% of the shares of the company COFINANCE S.A., incorporated in the European Union, and the Company owns already 46.02% of the shares of said company, the Company refers to Article 4-2 of the Law dated 29th December 1971, which provides for capital tax exemption.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at ten fifteen a.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de EGOLI PROPERTY S.A., R.C.S. Luxembourg B 80.108, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 661 du 22 août 2001.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1024 du 16 novembre 2001.

La séance est ouverte à dix heures sous la présidence de Madame Kate McGibbon, employée privée, avec adresse professionnelle au 84, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Pierre-Yves Champagnon, employé privé, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les six cent vingt mille quatre-vingt-dix-huit (620.098) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros (EUR) chacune, constituant l'intégralité du capital social de six millions deux cent mille neuf cent quatre-vingts (6.200.980,-) euros (EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en COFINANCE GROUP et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 4.318.500,- pour le porter de son montant actuel de EUR 6.200.980,- à EUR 10.519.480,- par la création et l'émission de 431.850 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune.

3. Souscription des 431.850 nouvelles actions par Monsieur Jean-Claude Pick et libération par apport en nature.

4. Annulation du capital autorisé.

5. Modification subséquente de l'article 5, suppression de l'article 6 et renumérotation des articles suivants des statuts.

6. Changement de la fin de l'année sociale de la Société du 30 avril au 30 septembre et modification subséquente de l'article 22 des statuts.

7. Changement de la date de l'Assemblée Générale annuelle au premier lundi du mois de mars de chaque année à 10.30 heures et modification subséquente de l'article 9.1 des statuts.

8. Modification de l'article 12.3 des statuts afin de refléter qu'en cas de vacance d'une place d'administrateur, seule l'Assemblée Générale aura le droit de pourvoir à une telle vacance.

9. Introduction d'un nouvel article 15.3 spécifiant que le consentement des actionnaires est requis pour des transactions matérielles («matérielle» signifiant le déploiement de plus de 10% du capital du Groupe sur la base consolidée, et «Groupe» signifiant la Société et ses filiales).

10. Modification de l'article 21 des statuts afin de confirmer que seule l'Assemblée Générale est en droit allouer aux administrateurs et commissaire des émoluments fixes ou proportionnels et des jetons de présence à charge des frais généraux.

11. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la dénomination sociale de la Société en COFINANCE GROUP.

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Art. 1^{er}. Statut et Dénomination. Il existe une société anonyme sous la dénomination de COFINANCE GROUP («la Société»).

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 4.318.500,- pour le porter de son montant actuel de EUR 6.200.980,- à EUR 10.519.480,- par la création et l'émission de 431.850 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 10.755.218,-.

Ces nouvelles actions ont été intégralement souscrites par Monsieur Jean-Claude Pick, demeurant au 26, Chemin de Bellevue, CH-1005 Lausanne, Suisse,

ici représenté par Madame Kate McGibbon, préqualifiée,

en vertu d'une procuration donnée le 25 mai 2006.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

La souscription des 431.850 actions nouvelles a été prouvée au notaire instrumentaire par des justificatifs et toutes ces actions nouvelles ont été entièrement libérées moyennant un apport en nature consistant en 14.628 actions d'une valeur nominale de EUR 23,- chacune et représentant 52,75% du capital émis de la société COFINANCE S.A., R.C.S. Paris B 055 800 916, une société de droit français, avec siège social au 31, place de la Madeleine, F-75008 Paris.

En conformité avec les prescriptions des articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un rapport sur l'apport en nature ci-dessus décrit a été dressé en date du 7 juin 2006 par CROWN CORPORATE SERVICES, réviseur d'entreprises à Luxembourg, lequel rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Ce rapport conclut comme suit:

«Conclusion

On the basis of the verification procedures applied as described above, we have no comment to make on the value of the Contribution, of which the amount is at least equal to the capital amount that will be issued (431,850 shares with a par value of EUR 10.- each) at an aggregate share premium of EUR 10,755,218.-.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'annuler le capital autorisé.

Quatrième résolution

En conséquence des deux résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à dix millions cinq cent dix-neuf mille quatre cent quatre-vingts (10.519.480,-) euros (EUR), représenté par un million cinquante et un mille neuf cent quarante-huit (1.051.948) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros (EUR) chacune, entièrement libérées en espèces ou en nature.»

Par ailleurs, l'article 6 des statuts est supprimé et les anciens articles 7 à 28 sont renumérotés 6 à 27.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la fin de l'année sociale de la Société du 30 avril au 30 septembre.

En conséquence, l'ancien article 22 (maintenant article 21) des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 21. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1^{er} octobre de chaque année et finit le 30 septembre de l'année suivante.»

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la date de l'Assemblée Générale annuelle au premier lundi du mois de mars de chaque année à 10.30 heures.

En conséquence, l'ancien article 9.1 (maintenant article 8.1), alinéa 1^{er}, des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**8.1. alinéa 1^{er}.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mars de chaque année à 10.30 heures.»

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide qu'en cas de vacance d'une place d'administrateur, seule l'Assemblée Générale aura le droit de pourvoir à une telle vacance.

En conséquence, l'ancien article 12.3 (maintenant article 11.3) des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**11.3.** En cas de vacance d'une place d'administrateur, seule l'Assemblée Générale a le droit de pourvoir à une telle vacance.»

Huitième résolution

L'Assemblée Générale décide d'introduire un nouvel article 15.3 (maintenant article 14.3) ayant la teneur suivante:

«**14.3.** Le consentement des actionnaires est requis pour toutes transactions matérielles («matérielle» signifiant le déploiement de plus de 10% du capital du Groupe sur la base consolidée, et «Groupe» signifiant la Société et ses filiales).»

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale décide que seule l'Assemblée Générale est en droit allouer aux administrateurs et commissaires des émoluments fixes ou proportionnels et des jetons de présence à charge des frais généraux.

En conséquence, l'ancien article 21 (maintenant article 20) des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 20. Rémunération des Administrateurs et Commissaire.** L'allocation aux administrateurs et commissaire d'émoluments fixes ou proportionnels et de jetons de présence à charge des frais généraux est exclusivement réservée à l'Assemblée Générale.»

Droit d'apport

Etant donné que l'apport en nature consiste en 52,75% des actions de la société COFINANCE S.A., constituée dans l'Union européenne, et que la Société détient déjà 46,02% des actions de ladite société, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit une exemption du droit d'enregistrement.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous, Notaire, la présente minute.

Signé: K. McGibbon, M. Prospert, P.-Y. Champagnon, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, vol. 154S, fol. 21, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2006.

A. Schwachtgen.

(067423.3/230/280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

**COFINANCE GROUP, Société Anonyme,
(anc. EGOLI PROPERTY S.A.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 84, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 80.108.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 898 du 22 juin 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(067425.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

ARCSOLEIL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,-.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 96.056.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08542. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064419.3/587/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

PANEUROPEAN OIL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 93.764.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08538. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064422.3/587/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

AMTEL HOLDINGS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 88.698.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR10043, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Signature.

(064905.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

SUN S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 63.040.

Il résulte de lettres adressées à la société, en date du 16 juin 2006, que Monsieur Jean-Marie Di Cino, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, Monsieur Michel Thibal, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et Madame Christel Girardeaux, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg ont démissionné de leur poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Il résulte également d'une lettre adressée à la société, en date du 16 juin 2006, que CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, a démissionné de son poste de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. a dénoncé par lettre datée du 16 juin 2006 tout office de domiciliation de ladite société, avec effet immédiat.

En conséquence de cette dénonciation, le contrat de domiciliation signé entre SUN S.A. et ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. en date du 20 janvier 2003 a pris fin au 16 juin 2006.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06783. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064732.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

HORNBACH BAUMARKT LUXEMBURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,-.

Siège social: L-8070 Bertrange, Z.A.I. Bourmicht.

R. C. Luxembourg B 63.906.

Les comptes annuels au 28 février 2006, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00008, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour la société

Signature

(064907.3/260/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

**HBI HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. KPI RETAIL PROPERTY 6, S.à r.l.).**

Share capital: EUR 73,500.-.

Registered office: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 108.365.

In the year two thousand and five, on the twentieth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

HBI, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number 109.134, incorporated initially under the name of KPI RETAIL PROPERTY 13, S.à r.l. by deed drawn up on 22 June 2005 by the Notary Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg and whose articles have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C»), number 1254, dated 23 November 2005, page 60151 (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of HBI HOLDING, S.à r.l. (previously named KPI RETAIL PROPERTY 6, S.à r.l.), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of EUR 73,500, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.365 and incorporated under the name KPI RETAIL PROPERTY 6, S.à r.l. by a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, prenamed, on 24 May 2005 and whose articles have been published in the Mémorial C, number 1055, dated 18 October 2005, page 50631 (the «Company»).

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have been amended pursuant to several times since the date of incorporation of the Company:

- By a deed drawn up by the notary Henri Hellinckx, residing at Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, dated 20 July 2005, changing the name of the Company, not yet published into Mémorial C;

- By a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, prenamed, on 12 August 2005, increasing the share capital from twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) to thirty-six thousand Euro (EUR 36,000.-), not yet published in the Mémorial C;

- By a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, prenamed, on 17 August 2005, changing the financial year, not yet published in the Mémorial C;

- By a deed drawn up by the notary Henri Hellinckx, prenamed, on 13 September 2005 by which the registered office has been transferred to Luxembourg-City and not yet published in the Mémorial C;

- By a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, prenamed, on 21 September 2005 by which the share capital of the Company has been increased from EUR 36,000.- to EUR 73,500.-, not yet published in the Mémorial C;

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles and of articles 200-2 of Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is here represented by Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny (Belgium), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Resolutions

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company with an amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) in order to raise it from the amount of seventy-three thousand and five hundred Euro (EUR 73,500.-) to ninety-eight thousand and five hundred Euro (EUR 98,500.-) by creating and issuing five hundred (500) new shares, having the same rights and obligations as the existing ones, with nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each (the «New Shares»), subject to a global share premium of four million two hundred eighty-five thousand six hundred and fifty Euro (EUR 4,285,650.-) (the «Share Premium»).

Second resolution

The Sole Shareholder records the subscription of the New Shares by the Sole Shareholder and the full payment of the New Shares, as well as the Share Premium by contribution in kind consisting in all the five hundred (500) shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each, held by HBI representing 66.67% in the share capital of HBI BREMEN, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital fixed at EUR 37,500, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 110.931 (HBI BREMEN), together with a share premium attached thereto of an amount of four million two hundred eighty-five thousand six hundred and fifty Euro (EUR 4,285,650.-) (the «Contributed Shares»).

Contributor's Intervention - Subscription - Payment.

Thereupon intervenes HBI in its capacity as subscriber of the New Shares, here represented by Hubert Janssen, prenamed by virtue of a declaration/proxy dated 20 December 2005 being here annexed, which declared to subscribe to the five hundred (500) new shares to be issued by the Company, having the same rights and obligations as the existing ones, with nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each and to pay them fully up as well as the global share premium of an amount of four million two hundred eighty-five thousand six hundred and fifty Euro (EUR 4,285,650.-) by contribution in kind hereafter described, as it has been proven to the undersigned notary who expressly acknowledged it:

Description of the contribution

The Sole Shareholder in its capacity as subscriber of the New Shares declares to make a contribution in kind consisting in the Contributed Shares.

The Contributed Shares are valued at four million three hundred then thousand six hundred and fifty Euro (EUR 4,310,650.-) and HBI in its capacity as subscriber considers it prudent to continue such value to the Company.

Documents evidencing the valuation of the contribution in kind

The value of the Contributed Shares has been calculated and evaluated as the date of 20 December 2005 at an amount of four million three hundred ten thousand six hundred and fifty Euro (EUR 4,310,650.-) corresponding to the value of the Contributed Shares (including the share premium attached thereto), evaluated, among others, on the basis of the following documents, which will remain here annexed:

- an application form of the authorised representatives of the Sole Shareholder in its capacity as subscriber of the New Shares dated 20 December 2005 confirming the subscription of the New Shares and certifying the valuation and the ownership of the Contributed Shares;

- a valuation report of the management of the Company dated 20 December 2005;

- a copy of the shareholder's resolution of HBI BREMEN dated 20 December 2005 by which the share capital of HBI BREMEN has been increased.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder, contributor prenamed, here represented as stated here above, declares that:

- it has the power to transfer the Contributed Shares to the Company;

- there exist no other pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that any of the Contributed Shares to the Company be transferred to it/him;

- the transfer of the Contributed Shares will be effective from the date of the notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New Shares; and

- all further formalities shall be carried out in Grand Duchy of Luxembourg in order to duly formalise the transfer of the Contributed Shares to the Company and to render it effective anywhere and towards any third party.

Pro rata contribution tax payment exemption request

Considering that the above contribution in kind consists in the increase of the share capital of the Company by way of contribution of at least 65% of all outstanding shares of:

- a joint stock company (société de capitaux) having its registered office in an European Union member State, the Company expressly requests the pro rata fee payment exemption on basis of Article 4.2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the beginning of article 5.1 of the Articles regarding the corporate capital of the Company so as to reflect the taken decisions, which shall read now as follows:

«5.1. The corporate capital is fixed at ninety-eight thousand and five hundred Euro (EUR 98,500.-) represented by one thousand nine hundred and seventy (1,970) shares of fifty Euro (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders»»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately five thousand Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le vingt décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

HBI, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro 109.134, constituée initialement sous la dénomination de KPI RETAIL PROPERTY 13, S.à r.l. en vertu d'un acte reçu le 22 juin 2005 par le notaire Joseph Elvinger, prénommé, et dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 1254, le 23 novembre 2005, page 60151 (l'«Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique de HBI HOLDING, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de 36.000,- EUR, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108.365 et constituée sous le nom de KPI RETAIL PROPERTY 6, S.à r.l. en vertu d'un acte reçu le 24 mai 2005 par le notaire Joseph Elvinger, précité, en cours de publication au Mémorial C, numéro 1055, le 18 octobre 2005, page 50631 (la «Société»).

Les statuts de la société (les «Statuts») ont été modifiés à plusieurs reprises depuis la date de constitution de la Société:

- Par un acte dressé par le notaire Henri Hellinckx, demeurant à Mersch, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 20 juillet 2005, changement du nom de la Société, encours de publication au Mémorial C;

- Par un acte dressé par le notaire Joseph Elvinger, prénommé, en date du 12 août 2005 augmentant le capital social de la Société de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à trente-six mille euros (36.000,- EUR), en cours de publication au Mémorial C;

- Par un acte dressé par le notaire Joseph Elvinger, prénommé, en date du 17 août 2005, modifiant l'année financière de la Société, en cours de publication au Mémorial C;

- Par un acte dressé par le notaire Henri Hellinckx, prénommé, en vertu d'un acte dressé le 13 septembre 2005, par lequel le siège social de la Société a été transféré à Luxembourg-Ville, en cours de publication au Mémorial C;

- Par un acte dressé par le notaire Joseph Elvinger, prénommé, en vertu d'un acte dressé le 21 septembre 2005, par lequel le capital social de la Société a été augmenté de 36.000,- EUR à 73.500,- EUR, en cours de publication au Mémorial C;

adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 13.1 des statuts de la Société et aux articles 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

La Société est représentée aux présentes par Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

79330

Résolutions

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) pour le porter de soixante-treize mille cinq cents euros (73.500,- EUR) à quatre-vingt-dix-huit mille cinq cents euros (98.500,- EUR) par la création et l'émission de cinq cents (500,- EUR) nouvelles actions ordinaires, ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes, d'une valeur de cinquante euros (50,- EUR) chacune (les «Nouvelles Parts»), moyennant une prime d'émission globale d'un montant quatre millions deux cent quatre-vingt-cinq mille six cent cinquante euros (4.285.650,- EUR) (la «Prime d'émission»).

Seconde résolution

L'Associé Unique constate la souscription des Nouvelles Parts par l'Associé Unique, et la libération intégrale des Nouvelles Parts, ainsi que de la Prime d'émission par un apport en nature consistant en toutes les cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de cinquante euros (50 EUR) chacune, détenues par HBI représentant 66,67% du capital social de HBI BREMEN, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 37.500,-, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.931 (HBI BREMEN), ensemble avec la prime d'émission y attachée d'un montant de quatre millions deux cent quatre-vingt-cinq mille six cent cinquante euros (4.285.650,- EUR) (les «Parts Apportées»).

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes, l'Associé Unique en qualité de souscripteur des Nouvelles Parts, ici représentée par Hubert Janssen, précitée, en vertu d'une déclaration/procuration du 20 décembre 2005 qui restera ci-annexée; lequel a déclaré souscrire les cinq cents (500) nouvelles actions ordinaires de la Société, d'une valeur de cinquante euros (50,- EUR) chacune, et de les libérer intégralement ainsi que la prime d'émission globale d'un montant de quatre millions deux cent quatre-vingt-cinq mille six cent cinquante euros (4.285.650,- EUR) par l'apport en nature ci-après décrit, tel qu'il a été prouvé au notaire soussigné lequel l'a expressément reconnu:

Description de l'apport

L'Associé Unique en qualité de souscripteur des Nouvelles Parts déclare faire apport en nature des Parts Apportées. Les Parts Apportées sont évaluées à quatre millions trois cent dix mille six cent cinquante euros (4.310.650,- EUR) et HBI considère comme prudent de reprendre cette valeur à l'égard de la Société.

Documents établissant la valeur de l'apport en nature

La valeur des Parts Apportées a été calculée et évaluée à la date du 20 décembre 2005 au montant de quatre millions trois cent dix mille six cent cinquante euros (4.310.650,- EUR), correspondant à la valeur des Parts Apportées (incluant la prime d'émission y attachée), estimée, notamment, sur base des documents suivants qui resteront ci-annexés:

- un certificat (application form) en date du 20 décembre 2005 émanant des représentants autorisés de HBI en qualité de souscripteur des Nouvelles Parts confirmant la souscription des Nouvelles Parts et certifiant la valeur et la propriété des Parts Apportées;
- un rapport d'évaluation de la gérance de la Société du 20 décembre 2005;
- une copie des résolutions d'actionnaire de HBI BREMEN du 20 décembre 2005 par lesquelles le capital social de HBI BREMEN a été augmenté.

Réalisation effective de l'apport

L'Associé Unique, apporteur pré-désigné, ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il dispose du pouvoir de céder les Parts Apportées à la Société;
- il n'existe aucun droit de préemption ou aucun autre droit en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de demander qu'une quelconque des Parts Apportées à la Société ne lui soit cédées;
- le transfert des Parts Apportées sera effectivement réalisé à dater de l'acte notarié constatant l'augmentation de capital de la Société par création et émission des Nouvelles Parts; et
- toutes autres formalités seront réalisées au Grand-Duché de Luxembourg aux fins d'effectuer la cession des Parts Apportées à la Société et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Requête en exonération des droits proportionnels

Compte tenu du fait que l'apport en nature mentionné ci-dessus consiste en une augmentation du capital de la Société par apport en nature d'au moins 65% de toutes les parts sociales émises par:

- une société de capitaux ayant son siège social dans un Etat membre de l'Union européenne,
- la Société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiés par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associé Unique décida de modifier le début de l'article 5.1 des Statuts relatif au capital social souscrit de la Société afin de refléter les décisions prises, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«5.1. Le capital social souscrit est fixé à quatre-vingt-dix-huit mille cinq cents euros (98.500,- EUR) représenté par mille neuf cent soixante-dix (1.970) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés.»»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ cinq mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 95, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

J. Elvinger.

(063847.3/211/223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

**HBI HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. KPI RETAIL PROPERTY 6, S.à r.l.).**

Capital social: EUR 73.500,-.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 108.365.

Les statuts coordonnés suivant l'acte 40810 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

J. Elvinger.

(063849.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

PACIFIC LINE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 90.170.

Commissaire aux comptes:

IB MANAGEMENT SERVICES S.A., 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'Assemblée Générale des Actionnaires réunie le 2 juin 2006 a décidé de renommer IB MANAGEMENT SERVICES S.A. (le Commissaire aux comptes) pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2010.

Conseil d'Administration:

VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur, avec adresse au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg;

THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur, avec adresse au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg;

INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Administrateur, avec adresse au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'Assemblée Générale reportée des Actionnaires réunie le 2 juin 2006 a décidé de nommer VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A. et INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A. (les Administrateurs) pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09173. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065164.3/850/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

PACIFIC LINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 90.170.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09171, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Signature.

(065167.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

FINANCIAL PLANNING AND DEVELOPMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 80.813.

Conformément à l'article 79 § 1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00520, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Signature.

(064898.3/850/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

FINANCIAL PLANNING AND DEVELOPMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 80.813.

Conformément à l'article 79 § 1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00519, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Signature.

(064901.3/850/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

FINANCIAL PLANNING AND DEVELOPMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 80.813.

Conformément à l'article 79 § 1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00518, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Signature.

(064902.3/850/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

EAST WEST TILES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 59.516.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 4 mai 2006 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en remplacement de Madame Sabine Plattner. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de cet administrateur.

Puis, cette Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en remplacement de Madame Marie-José Reyter. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'administrateur suivant:

Monsieur Robert Hovenier, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur;
- Monsieur Robert Hovenier, Administrateur;
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour EAST WEST TILES S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09542. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064875.3/029/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

AMTEL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 88.699.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR10045, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Signature.

(064908.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

SOCIETE DE MANAGEMENT EN ELECTRONIQUE (S.M.E.), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 60.000,-.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 93.105.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR10046, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Signature.

(064910.3/280/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

IXIS CMNA (AUSTRALIA) (No. 2) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 114.572.

In the year two thousand and six, on the twenty-fourth day of April.
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the société en commandite par actions IXIS CMNA (AUSTRALIA) (No. 2) S.C.A. (the «Company»), having its registered office in L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix incorporated by deed of M^e Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, on 16 February 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was presided over by M^e Sophie Laguesse, licenciée en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary M^e Karl Pardaens, licencié en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Mathilde Lattard, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies initialled ne varietur will be annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire issued share capital of the Company is represented at the present meeting and that the shareholders declare themselves duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

Increase of the issued share capital of the Company so as to bring it from its present amount of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-) to ten million fifty thousand United States Dollars (USD 10,050,000.-) by the issue of a total of ten thousand (10,000) Ordinary Shares with a nominal value of one thousand United States Dollars (USD 1,000) each by a contribution in cash of an amount of ten million United States Dollars (USD 10,000,000.-), subscription for and payment of the new shares to be issued by the limited shareholder IXIS FINANCIAL PRODUCTS, INC., a company having its registered office in 9 West 57th Street, New York, New York 10019, consequential amendment of article 5 of the articles and waiver of any preferential subscription rights of any other existing shareholder.

The meeting having approved the above unanimously took the following resolutions:

Sole resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company so as to bring it from its present amount of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-) to ten million fifty thousand United States Dollars (USD 10,050,000.-) by the issue of a total of ten thousand (10,000) Ordinary Shares with a nominal value of one thousand United States Dollars (USD 1,000.-) each by a contribution in cash of an amount of ten million United States Dollars (USD 10,000,000.-). Pursuant to which the subscriber (as designated in the agenda), represented by proxy which will be filed with the present deed, subscribed, the unlimited shareholder and manager, IXIS CMNA (AUSTRALIA) (NO. 2) LLC waiving as far as necessary any preferential subscription right, for the new Ordinary Shares as designated in the meeting's agenda in consideration for the payment of the whole aggregate subscription price by means of a contribution in cash of an aggregate amount of ten million United States Dollars (USD 10,000,000.-) to the capital of the Company.

Proof of the contribution in cash in an aggregate amount of ten million United States Dollars (USD 10,000,000.-) has been delivered to the notary.

The meeting thereafter decided to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company as follows:

«The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of ten million fifty thousand United States Dollars (USD 10,050,000.-) divided into ten thousand forty-nine (10,049) Ordinary Shares with a par value of one thousand United States Dollars (USD 1,000.-) each and one (1) Unlimited Share with a par value of one thousand United States Dollars (USD 1,000.-).»

Following article 21 of the articles of incorporation, the here-above resolution have been approved by the Manager.

Tax duty assessment

At the Euro foreign exchange reference rate as at 21 April 2006, issued by the EUROPEAN CENTRAL BANK, i.e.: EUR 1.- = USD 1.2315, the contribution is assessed at EUR 8,120,179.- (eight million one hundred twenty thousand one hundred and seventy-nine Euro).

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at eighty-five thousand Euro.

The items on the agenda having been resolved upon, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-quatrième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions IXIS CMNA (AUSTRALIA) (NO. 2) S.C.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, constituée en date du 16 février 2006 par acte du notaire M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été présidée par M^e Sophie Laguesse, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg.

M^e Karl Pardaens, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg, a été nommé secrétaire et M^e Mathilde Lattard, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a été nommée scrutateur.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations signées ne variatur resteront annexées au présent acte pour être soumises aux autorités de l'enregistrement.

II. Il apparait de ladite liste de présence que la totalité du capital social émis de la Société était représenté à l'assemblée générale et les actionnaires de la Société ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour suivant:

Augmentation du capital social émis de la Société pour passer de son montant actuel de cinquante mille dollars des Etats-Unis (USD 50.000.-) à dix millions cinquante mille dollars des Etats-Unis (USD 10.050.000.-) par l'émission d'un total de dix mille (10.000) Actions Ordinaires avec une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (USD 1.000.-) chacune par contribution en espèces d'un montant de dix millions de dollars des Etats-Unis (USD 10.000.000.-), souscription et paiement des nouvelles actions devant être émises par l'actionnaire commanditaire IXIS FINANCIAL PRODUCTS, INC., une société ayant son siège social à 9 West 57th Street, New York, New York 10019, modification en conséquence de l'article 5 des statuts et renonciation à tout droit de souscription préférentielle existant des autres actionnaires existants.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société pour passer de son montant actuel de cinquante mille dollars des Etats-Unis (USD 50.000.-) à dix millions cinquante mille dollars des Etats-Unis (USD 10.050.000.-) par l'émission d'un total de dix mille (10.000) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (USD 1.000.-) chacune par apport en espèces d'un montant de dix millions de dollars des Etats-Unis (USD 10.000.000.-). Suite à quoi le souscripteur (tel que désigné dans l'ordre du jour), représenté par procuration, laquelle sera enregistrée avec le présent acte, a souscrit, l'actionnaire commandité gérant, IXIS CMNA (AUSTRALIA) (NO. 2) LLC renonçant pour autant que de besoin à tout droit préférentiel de souscription, aux nouvelles Actions Ordinaires telles que reprises dans l'ordre du jour de l'assemblée en contrepartie du paiement de l'ensemble du prix total de souscription au moyen d'un apport en espèces d'un montant total de dix millions de dollars des Etats-Unis (USD 10.000.000.-) au capital de la Société.

Preuve de l'apport en espèces d'un montant total de dix millions de dollars des Etats-Unis (USD 10.000.000.-) a été soumise au notaire instrumentant.

L'assemblée a ensuite décidé de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

«La Société a un capital émis et entièrement souscrit de dix millions cinquante mille dollars des Etats-Unis (USD 10.050.000,-), représenté par dix mille quarante-neuf (10.049) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) chacune et une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-).»

Conformément à l'article 21 des statuts, les résolutions ci-avant ont été approuvées par le Gérant.

Evaluation pro fisco

Au taux de change de référence pratiqué par la Banque centrale Européenne le 21 avril 2006, à savoir: EUR 1,- = USD 1,2315, l'apport est évalué à EUR 8.120.179,- (huit millions cent vingt mille cent soixante-dix-neuf euros).

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société suite à l'augmentation du capital social sont estimés à quatre-vingt-cinq mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle le français, déclare qu'à la demande des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise; qu'à la demande desdits comparants, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Laguisse, K. Pardaens, M. Lattard, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 mai 2006, vol. 436, fol. 50, case 2. – Reçu 81.201,79 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 mai 2006.

H. Hellinckx.

(063867.3/242/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

NAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4430 Belvaux, 49, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 73.290.

L'an deux mille six, le seize juin.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

Ont comparu:

Madame Mersija Bakic, vendeuse, née à Devrece/So Tutin, Yougoslavie, le 15 janvier 1969, demeurant à L-4430 Belvaux, 49, rue Grande-Duchesse Charlotte.

Laquelle comparante déclare être la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée NAM, S.à r.l., avec siège social à L-4306 Esch-sur-Alzette, 69, rue Michel Rodange, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 15 décembre 1999, publié au Mémorial C n° 146 en date du 15 février 2000.

Laquelle associée s'est réunie en assemblée générale extraordinaire, à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée et dont elle déclare avoir eu connaissance de l'ordre du jour au préalable, et elle prend les résolutions suivantes:

1.- L'assemblée générale décide de transférer le siège social dans la Commune de Sanem.

2.- Suite à la résolution qui précède la première phrase de l'article 2 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social est établi dans la Commune de Sanem. (...)»

3.- L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-4430 Belvaux, 49, rue Grande-Duchesse Charlotte.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais et charges en rapport de cet acte resteront à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état ou demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Bakic, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 juin 2006, vol. 905, fol. 15, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 29 juin 2006.

R. Schuman.

(063497.3/237/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

NAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4430 Belvaux, 49, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 73.290.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

R. Schuman.

(063501.3/237/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

MERCANTILE VENTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 19.445.

Suite à la démission en date du 7 octobre 2002, de Monsieur Bob Bernard de ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué et de Monsieur Charles Lahyr de son mandat d'administrateur et suite au décès en date du 17 septembre 1992 de Monsieur Eugène Muller, le nombre des administrateurs a été ramené à trois.

Les personnes suivantes sont membres du conseil d'administration de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2011:

Conseil d'administration:

M. Gérard Matheis, conseil économique, né le 4 décembre 1962 à Luxembourg, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, administrateur-délégué et président du conseil d'administration;

M. André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, né le 24 février 1951 à Luxembourg, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, administrateur-délégué;

M. Eric Magrini, conseil, né le 20 avril 1963 à Luxembourg, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour avis sincère et conforme

Pour *MERCANTILE VENTURE S.A.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04785. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064920.3/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

ASIA REAL ESTATE INCOME FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 102.714.

Il résulte de l'assemblée générale du 6 juin 2006:

- La prolongation du mandat d'auditeur DELOITTE & TOUCHE S.A. Luxembourg pour l'année fiscale 2006;
- L'acceptation de la résignation de l'administrateur nommé Toh Hin Tay (Jeff Tay), avec adresse commercial en tant que membre du conseil d'administration en date du 2 février 2006;
- La nomination (après cooptation) de Guei Ching Tan, avec adresse commercial, Great Eastern Life Assurance Company Ltd, 1 Pickering Street # 16-01, Great Eastern Centre, Singapore 048659 comme administrateur à partir du 20 avril 2006 pour une durée de 6 ans;
- L'acceptation de la résignation de l'administrateur nommé Detlef Kuhlen, avec adresse commercial, Victoriaplatz 2, D-40198 Düsseldorf, en tant que membre du conseil d'administration en date du 20 avril 2006;
- La nomination (après cooptation) de Dr. Knut Riesmeier, avec adresse commercial, c/o Meag Munich Ergo Asset-Management, GmbH, Oskar-von-Miller-Ring 18, D-80333 München, comme administrateur à partir du 20 avril 2006 pour une durée de 6 ans;
- L'élection de Harald Lechner, avec adresse commercial, c/o Meag Munich Ergo AssetManagement, GmbH, Oskar-von-Miller-Ring 18, D-80333 München, comme administrateur pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 26 juin 2006.

Pour avis conforme

B. Demisch

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09876. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065127.3/850/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

MERFRAN EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte Neuve.

R. C. Luxembourg B 117.429.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- AGIR I&S LIMITED, société de droit britannique, ayant son siège social à GB-Londres, 227 Falloden Way, ici représentée par Monsieur Patrick Meunier, directeur de société, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 27 mars 2006, laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

2.- Monsieur Patrick Meunier, prénommé.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MERFRAN EUROPE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en mille (1.000) actions de trente et un euros (EUR 31,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois un administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille six.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille sept.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- AGIR I&S LIMITED, prénommée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999
2.- Monsieur Patrick MEUNIER, prénommé, une action.	1
Total: mille actions	1000

Les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Patrick Houbert, juriste, né à Rose Hill (Ile Maurice), le 5 janvier 1976, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve;

b) Madame Anna De Meis, administratrice de sociétés, épouse de Monsieur Patrick Meunier, née à Villerupt (France), le 22 mai 1964, demeurant à L-4394 Pontpierre, 5, rue de l'Ecole;

c) Monsieur Patrick Meunier, directeur de société, né à Paris (France), le 9 mai 1960, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Luis Velasco, expert-comptable, né à Trujillo (Espagne), le 9 juin 1942, demeurant à E-08037 Barcelone, 190, Bailen.

4.- Est nommé administrateur-délégué:

Monsieur Patrick Meunier, prénommé.

5.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille onze.

6.- Le siège social est établi à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, ès-qualités qu'il s'agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Meunier, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, vol. 28CS, fol. 92, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2006.

E. Schlessler.

(065616.3/227/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

**WEX LIMITED S.A., Société Anonyme,
(anc. SKYTEX FINANCIERE S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 109.335.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42443 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

J. Elvinger
Notaire

(065007.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

STUAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 103.486.

Les comptes annuels (version abrégée) au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09838, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Signature.

(065011.3/520/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

STUAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 103.486.

Les comptes annuels (version abrégée) au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09836, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Signature.

(065016.3/520/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

FFP SOPARFI S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 89.480.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 23 octobre 2002 entre:

Société domiciliée: FFP SOPARFI S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg: B 89.480,

et

Domiciliaire: ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg: B 28.967,

a pris fin avec effet au 5 mai 2006.

Fait à Luxembourg, le 19 juin 2006.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06730. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063286.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

79340

FINANCIERE DU GLACIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.415.

RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier comme suit la mention publiée au Mémorial C n° 1552 du 14 août 2006, page 74486:
au lieu de: «Le bilan au 31 décembre 2005 (...)»,
lire: «Le bilan au 31 décembre 2004 (...)».

(03747/xxx/10)

BANCOM INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 55.050.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société qui se tiendra extraordinairement au siège social, en date du 19 septembre 2006 à 9.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes aux 31 décembre 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004 et 2005;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004 et 2005;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire;
4. Elections statutaires;
5. Divers.

I (03638/1161/18)

Le Conseil d'Administration.

FINANCIERE AKO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.519.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme FINANCIERE AKO S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 19 septembre 2006 à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2006.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (03714/000/15)

Le Conseil d'Administration.

ST. GEORGES INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 34.251.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme ST. GEORGES INVESTMENT S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 19 septembre 2006 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2006.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (03715/000/16)

Le Conseil d'Administration.

79341

FIDAM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 89.058.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav FIDAM à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 19 septembre 2006 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 30 avril 2006
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (03748/755/21)

Le Conseil d'Administration.

WORLD INVESTMENT OPPORTUNITIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 68.606.

Shareholders are hereby convened to the

SECOND ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of our company, which will be held at 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, on October 4, 2006 at 3.00 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at April 30, 2006; allocation of the net results
3. Discharge to the Directors
4. Statutory Appointments
5. Miscellaneous

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

I (03798/755/20)

The Board of Directors.

SOMALUX, SOCIETE DE MATERIEL LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 4.523.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE PROROGEE

qui se tiendra le 25 septembre 2006 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Fixation du nombre des membres du Conseil d'Administration et reconstitution du Conseil d'Administration, en tenant compte des décisions judiciaires rendues au Luxembourg, à savoir le jugement du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg du 28 juin 2002 et de l'arrêt de la Cour d'Appel rendu en date du 5 avril 2006.
2. Révocation dans leur intégralité des décisions de l'assemblée générale extraordinaire prorogée du 22 juin 1999 et des décisions de toutes autres assemblées générales ordinaires ou extraordinaires postérieures avec un ordre du jour équivalent ou ayant des buts similaires et des instructions données en exécution de ces décisions et remise en vigueur dans la mesure du possible des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire prorogée du 18 novembre 1997, en tenant compte des décisions judiciaires rendues au Luxembourg, à savoir le jugement du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg du 28 juin 2002 et de l'arrêt de la Cour d'Appel rendu en date du 5 avril 2006.
3. Révocation ou injonction au Conseil d'Administration de SOMALUX de révoquer toutes les procurations actuellement en vigueur et en particulier celles concernant la représentation de SOMALUX comme actionnaires d'ENTREPOSTO GESTAO E PARTICIPACOES (S.G.P.S.) S.A., notamment lors des assemblées générales

ordinaires et extraordinaires des actionnaires d'ENTREPOSTO GESTAO E PARTICIPACOES (S.G.P.S.) S.A., en tenant compte des décisions judiciaires rendues au Luxembourg, à savoir le jugement du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg du 28 juin 2002 et de l'arrêt de la Cour d'Appel rendu en date du 5 avril 2006.

4. Représentation ou instruction au Conseil d'administration pour la représentation de SOMALUX aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires d'ENTREPOSTO GESTAO E PARTICIPACOES (S.G.P.S.) S.A., en tenant compte des décisions judiciaires rendues au Luxembourg, à savoir le jugement du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg du 28 juin 2002 et de l'arrêt de la Cour d'Appel rendu en date du 5 avril 2006.

I (03753/795/30)

Le Conseil d'Administration.

AMAS HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 22.573.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 19 septembre 2006 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 mars 2005 et 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

I (03750/795/14)

Le Conseil d'Administration.

E-COMMERCE PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 37.179.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 19 septembre 2006 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers.

I (03751/795/16)

Le Conseil d'Administration.

AFRICA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 8 septembre 2006 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation de la situation comptable arrêtée au 4 juillet 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de liquidation de la société (4 juillet 2006)
4. Constatation de la dissolution de la société en date du 5 juillet 2006
5. Constatation de la nomination de Monsieur Antonio Serra Campos Dias Da Cunha, Monsieur Jose Maria Mota Dias Da Cunha et Monsieur Daniel Johannes Kieber comme liquidateurs de la société conformément à l'article 14 des statuts de la société, avec effet au 5 juillet 2006
6. Présentation des comptes de la liquidation par les liquidateurs
7. Nomination du commissaire à la liquidation
8. Convocation d'une seconde Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires

II (03674/795/20)

Le Conseil d'Administration.

79343

FERENTIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 74.059.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 19 septembre 2006 à 16.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 juillet 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers.

I (03752/795/16)

Le Conseil d'Administration.

AQUILON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 32.641.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

le mardi 19 septembre 2006 à 9.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibérations et décisions sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2006 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (03582/755/16)

Le Conseil d'Administration.

BRASSCO HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 22.072.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 19 septembre 2006 à 9.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibérations et décisions sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2006 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (03583/755/16)

Le Conseil d'Administration.

AVIVA FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 32.640.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders (the «Meeting») of AVIVA FUNDS (the «Company») will be held in Luxembourg on 12 September 2006 at 11.30 a.m. (Luxembourg time) at the registered office of the Company to deliberate and vote on the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of the Company's name from presently AVIVA FUNDS to AVIVA MORLEY.
2. Consequently, amendment of Article 1. of the Articles of Incorporation so as to read as follows:
«Art. 1. There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a corporation in the form of a «société anonyme» qualifying as a «société d'investissement à capital variable» under the name of AVIVA MORLEY (the «Company»).»
3. Authorisation to be granted to the board of directors of the Company to fix the effective day of the aforesaid amendments to the articles and to appear before a notary to have such effective date notarised and published, provided however that in the absence of any decision of the board of directors on an effective date, the changes will become effective as from 1 January 2007.

Voting

Resolutions on the agenda of the Meeting will require a quorum of 50% of the outstanding shares of the Company and will be taken at a majority of 2/3 of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

If the Meeting is not able to deliberate and vote on the above mentioned proposal for lack of quorum, a further meeting will be convened to deliberate and vote on the same agenda.

At such further meeting, there will be no quorum required and resolutions on the agenda will be taken at a majority of 2/3 of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the meeting.

Forms of proxy already received for the meeting to be held on 12 September 2006 will remain valid and be used to vote at the reconvened meeting, if any, having the same agenda.

Voting arrangements

Shareholders who are not able to attend the Meeting are invited to send a duly completed and signed proxy form to the Company's registered office, no later than 6 September 2006.

II (03671/755/32)

On behalf of the Board of Directors.

DYNASTY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 12, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 95.554.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 15 septembre 2006 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
2. Divers

II (03605/788/14)

Le Conseil d'Administration.

DERVAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.847.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 15 septembre 2006 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
2. Divers

II (03612/788/14)

Le Conseil d'Administration.